

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 380

12 février 2015

SOMMAIRE

AAA Services S.A.	18198	CMJ Holdings S.A.	18198
AAG Fiduciaire	18194	Consortium International de Gestion et de Développement SA	18223
Achten GmbH	18196	David Brown Systems S.à r.l.	18198
Aforra Development S.à r.l.	18195	Digital Image	18201
Agence d'Assurances Brossard S.à r.l.	18195	Everop Square 1.B S.A.	18206
Agriloc S.à r.l.	18196	Genesis Properties S.à r.l.	18197
A.I.O.F. Holding S.A.	18194	Global Investments S.A.	18197
Akila Finance S.A.	18196	Goeteborg Investments S.A.	18197
A.L.L. Transports S.à r.l.	18199	Goeteborg Investments S.A.	18197
Ameublement Jos Schartz S.à r.l.	18239	GT Local Invest 8 (Lux) S.à r.l.	18197
Andreas Properties S.à r.l.	18199	IW Wohnen S.à r.l.	18208
Antico S.A.	18202	Letzebuenger Agrarcenter S.A.	18204
Aragest S.à r.l.	18194	Lux Investcom SA	18240
ARC TG 12 (Lux) S.à r.l.	18195	P.I.I. S.A.	18213
Ardea TG 14 (Lux) S.à r.l.	18195	Privat/Degroof SICAV	18236
Ardent Oil (Denmark) S.A.	18224	Q Africa S.A.	18215
Avantor Performance Materials Electronics	18194	Sant Topco Holdings II S.à r.l.	18239
Avarus Finance S.A.	18199	SJ Properties Chocolate LuxCo1 S.à r.l.	18237
Aviva Investor EBC S.à r.l.	18196	smarteHealth G.m.b.H.	18194
Avrora Realty Group S. à r.l.	18196	Sonoco-Alcore S.à.r.l.	18200
Bain Capital CCD II (Luxembourg) Sàrl	18199	Steinfort PropCo Sàrl	18200
Brookfield Residential (Luxembourg) S.à r.l.	18198	t.e.a.m. Consulting S.A.	18199
Cap Consultants International S.à r.l.	18223	Tiger Holding Five S.à r.l.	18200
		Youcall International	18195

A.I.O.F. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 134.560.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015007605/10.

(150008585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

smarteHealth G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 119.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015007600/10.

(150009035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Avantor Performance Materials Electronics, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 175.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Avantor Performance Materials Electronics
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015007628/11.

(150008792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Aragest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 119.778.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2015007666/11.

(150008334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

AAG Fiduciaire, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9711 Clervaux, 80, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 143.481.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-9711 Clervaux, le 25 août 2014.

Michel Brismee
Gérant

Référence de publication: 2015007638/12.

(150009258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Aforra Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 141.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007647/10.

(150008974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Agence d'Assurances Brossard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4477 Belvaux, 48, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 183.387.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015007648/10.

(150009530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

ARC TG 12 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 135.585.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Janvier 2015.

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015007667/11.

(150008619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Ardea TG 14 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 141.285.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Janvier 2015.

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015007669/11.

(150008594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Youcall International, Société Anonyme.

Siège social: L-9711 Clervaux, 80, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 175.690.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L-9711 Clervaux, le 29 août 2014.

Tordeurs Thierry

Administrateur

Référence de publication: 2015007567/12.

(150007592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Agriloc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9759 Knaphoscheid, 55, Duerfstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 115.524.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015007649/10.

(150008804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Akila Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Basseur.
R.C.S. Luxembourg B 64.632.

Les comptes annuels au 30.09.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015007650/10.

(150009117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Aviva Investor EBC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 16, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 140.938.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
A Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007632/10.

(150009534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Avrora Realty Group S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 127.659.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007635/10.

(150008975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Achten GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5447 Schwebsange, 1, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 82.701.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015007641/14.

(150008328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Global Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 8, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 67.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015008001/9.

(150009214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

GT Local Invest 8 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.113.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Janvier 2015.

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015008013/11.

(150008574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Goeteborg Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 58.252.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015008002/10.

(150008901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Goeteborg Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 58.252.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015008003/10.

(150009518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Genesis Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 180.634.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 Septembre 2014.

GENESIS PROPERTIES S.à r.l.

Rachel Hafedh

Gérant

Référence de publication: 2015007980/14.

(150009059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

AAA Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 9, boulevard de Verdun.
R.C.S. Luxembourg B 64.892.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15/01/2015.

Référence de publication: 2015007637/10.

(150009202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

CMJ Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 111.733.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015007784/11.

(150008660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Brookfield Residential (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 159.515.

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée lors du dépôt de la décision prise par le conseil de gérance en date du 15 novembre 2014 auprès du registre de Commerce et des Sociétés, sous la référence L150002322 en date du 7 janvier 2015.

Il convient de lire que la société Brookfield Residential (Luxembourg) S.à r.l. a son siège au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et non pas au 13-15 avenue de la Liberté, L-1935 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Brookfield Residential (Luxembourg) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015006971/16.

(150007554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

David Brown Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 949.475,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 140.251.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société à Luxembourg en date du 8 janvier 2015

L'associé unique de la Société a décidé de renouveler les mandats des gérants nommés ci-dessous jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2014:

- Mme Samia RABIA;
- M. François BROUXEL;
- M. Pierre METZLER; et
- M. David ARMITT.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015007067/17.

(150007996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

t.e.a.m. Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 18, rue Duchscherstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 80.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015007601/9.

(150008921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Avarus Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 9, Um Woeller.
R.C.S. Luxembourg B 166.504.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015007629/9.

(150008343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Bain Capital CCD II (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.525.000,00.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 141.431.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 Janvier 2015.

Référence de publication: 2015007681/10.

(150008315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

A.L.L. Transports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 7, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 99.480.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 JAN. 2015.

FISEC s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015007606/12.

(150008272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Andreus Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 165.435.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 Septembre 2014.

ANDREUS PROPERTIES S.à r.l.

Rachel Hafedh

Gérant

Référence de publication: 2015007618/14.

(150009056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Sonoco-Alcore S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9657 Harlange, 7B, rue de Bettlange.
R.C.S. Luxembourg B 101.279.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015005779/9.

(150005319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Tiger Holding Five S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Luxembourg, 1, rue de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 136.045.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 9 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015005872/9.

(150005992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Steinfort PropCo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 88.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 155.794.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of November.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Vintage Real Estate HoldCo S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), duly incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue des Primeurs, L-2361 Strassen (Grand-Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B 154.973,

here represented by Mr. Régis Galiotto, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), physically present, by virtue of a proxy under private seal given

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by Mr. Régis Galiotto and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of "Steinfort PropCo S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered at L-2361 Strassen, 5 rue des Primeurs, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 155.794, incorporated by deed of 28 September 2010, enacted by Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg) published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2134 dated 11 October 2010, which articles of association have been lastly amended by a deed enacted by Maître Marc Lecuit, prenamed, on 18 January 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 895 dated 4 May 2011.

- that it waives any prior convening notice right; and

- that it has adopted the following resolution:

Sole resolution

The registered office of the company is transferred from L-2361 Strassen, 5, rue des Primeurs, to L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer with effect as of 30 September 2014 and the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation will further on read as follows:

" Art. 5. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg)."

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and explained to the proxyholder of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Follows the German version of the foregoing English text.

Im Jahre zweitausendvierzehn, am einundzwanzigsten November.

Vor dem Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

IST ERSCIENEN

Vintage Real Estate HoldCo S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, (société à responsabilité limitée) gegründet unter luxemburgischem Gesetz, mit Geschäftssitz in 5, rue des Primeurs, L-2361 Strassen (Großherzogtum Luxemburg), eingetragen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 154.973,

hier vertreten durch Herr Régis Galiotto, geschäftsmäßig ansässig in 101, rue Cents, L-1319 Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg), auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Vorgenannte Vollmacht, nach "ne varietur" Unterzeichnung durch Herrn Régis Galiotto und den amtierenden Notar, bleibt vorliegender Urkunde beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie eingangs erwähnt, hat den unterzeichnenden Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

- dass sie die aktuelle alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft "Steinfort PropCo S.à r.l." ist eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit Sitz in L-2361 Strassen, 5, rue des Primeurs, eingetragen beim luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 155.794, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Maître Marc Lecuit, mit Amtssitz in Mersch (Großherzogtum Luxemburg), am 28. September 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2134 vom 11. October 2010, deren Satzung zuletzt gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Maître Marc Lecuit, vorbenannt, am 18. Januar 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 895 vom 4. Mai 2011 abgeändert wurde.

- dass auf jedwede vorherige formelle Einladung verzichtet wird; und

- dass folgender Beschluss angenommen ist:

Einzigter Beschluss

Der Gesellschaftssitz wird verlegt von L-2361 Strassen, 5, rue des Primeurs nach L-2520 Luxemburg, 9, allée Scheffer,, mit Wirkung vom 30. September 2014, und der erste Abschnitt in Artikel 5 der Satzung wird fortan lauten wie folgt:

“ **Art. 5.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).“

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache beherrscht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Parteien auf Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Verlangen besagter erschienenen Parteien und im Falle von PAGE 4 Abweichungen zwischen der englischen und der deutschen Fassung, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am eingangs erwähnten Datum.

Die vorstehende Urkunde ist dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei, welcher dem Notar mit Namen, Vornamen und Wohnsitz bekannt ist, verlesen und vom Notar gemeinsam mit diesem Bevollmächtigten unterzeichnet worden.

Gezeichnet: R. GALIOTTO und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2014. Relation: LAC/2014/56530. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 2. Januar 2015.

Référence de publication: 2015005785/78.

(150005701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Digital Image, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 90.068.

Dépôt rectificatif du dépôt du 26 novembre 2014 – L140210265

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2015007102/12.

(150008036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Antico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 92.302.

In the year two thousand and fourteen, on the eighth of December,
Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

Is held

An extraordinary general meeting of the shareholders of "ANTICO S.A.", a société anonyme having its registered office in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 92.302, incorporated pursuant to a notarial deed dated 6th March 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 394 of 10th April 2003 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 8th May 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1444 of 27th July 2009.

The meeting is opened at 10.40 a.m. with Mrs Marina MULLER, private employee, residing professionally in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Cheryl GESCHWIND, private employee, residing professionally in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The meeting elected as scrutineer Mrs Peggy Partigianone, private employee, residing professionally in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the present meeting has the following:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company with effect as from 1 December 2015 at Route d'Arlon 19/21 in Strassen, Luxembourg.

2. Extension of the financial year of the Company so as to fix it from 1 March to last day of February, with effect on 1 March 2015.

3. Extension of the current financial year to 28 February 2015.

4. Subsequent amendments of the articles of association of the Company.

5. Miscellaneous.

II. - That the present or represented shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting decides to transfer the registered office of the Company to 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen, with effect on 1st December 2015.

Second resolution:

The general meeting decides to change the financial year of the Company so as to fix it from 1st March to the last day of February, with effect on 1st March 2015.

Exceptionally, the current financial year will end on 28th February 2015.

Third resolution:

As a consequence of the above resolutions, the general meeting decides to change the first paragraph of article 2 and article 12 of the articles of association of the Company, so that they will be read as follows:

“ **Art. 2. (first paragraph).** The registered office is established in Strassen.”

“ **Art. 12.** The accounting year of the Company begins on the first day of March and terminates on the last day of February of the following year.”

Forth resolution:

Furthermore, the general meeting recognizes that the authorized capital has expired and therefore the general meeting decides to delete the last paragraph of article 5 of the articles of association of the Company.

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the French text will prevail.

The document having been read to the appearers, the board of the meeting signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le huit décembre,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ANTICO S.A.», ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 92.302, constituée suivant acte notarié en date du 6 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 394 du 10 avril 2003 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 8 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1444 du 27 juillet 2009.

L'assemblée est ouverte à 10.40 heures sous la présidence de Madame Marina MULLER, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains,

qui désigne comme secrétaire Madame Cheryl GESCHWIND, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Peggy Partigianone, employée privée, résidant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social de la Société vers 19-21, route d'Arlon à Strassen, avec effet au 1^{er} décembre 2015.
- 2.- Changement de l'exercice social de la Société pour le fixer du 1^{er} mars au dernier jour du mois de février, avec effet au 1^{er} mars 2015.
- 3.- Extension de l'exercice social en cours jusqu'au 28 février 2015.
- 4.- Modification subséquente des statuts de la Société.
- 5.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société vers 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen, avec effet au 1^{er} décembre 2015.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de changer l'exercice social de la Société pour le fixer du 1^{er} mars au dernier jour du mois de février, avec effet au 1^{er} mars 2015.

Exceptionnellement, l'exercice social en cours se termine le 28 février 2015.

Troisième résolution:

Suite aux résolutions précédentes, l'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 2 et l'article 12 des statuts de la Société, afin de leur donner les teneurs suivantes:

« **Art. 2. (premier paragraphe).** Le siège social de la Société est établi à Strassen.»

« **Art. 12.** L'exercice social commence le premier jour de mars et se termine le dernier jour de février de l'année suivante.»

Quatrième résolution:

En outre, l'assemblée générale constate que le capital autorisé a expiré et par conséquent l'assemblée générale décide de supprimer le dernier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MULLER, C. GESCHWIND, P. PARTIGIANONE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2014. LAC / 2014 /59661. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006028/133.

(150006948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Letzebuenger Agrarzenter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2411 Luxembourg, 1-3, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen.

R.C.S. Luxembourg B 149.386.

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LETZEBUERGER AGRARZENTER S.A.", ayant son siège social à L-2411 Luxembourg, 1-3, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 149.386,

constituée suivant acte reçu par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, en date du 27 octobre 2009, publié au Mémorial C numéro 2440 du 15 décembre 2009. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 octobre 2012 publié au Mémorial C numéro 412 du 20 février 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Henri LOMMEL, agronome, demeurant à Burghaff, Cruchten
Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Romain ANEN, agronome, demeurant à Soleuvre,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1.- Augmentation de capital à concurrence d'un montant de vingt-trois millions six cent soixante mille euros (23.660.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cinq cent quarante-mille euros (540.000,- EUR) à un montant de vingt-quatre millions deux cent mille euros (24.200.000,- EUR) par la création et l'émission de deux cent trente-six mille six cents (236.600) nouvelles actions ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

2.- Souscription et libération

3.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts

4.- Divers

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de vingt-trois millions six cent soixante mille euros (23.660.000,-EUR) pour le porter de son montant actuel de cinq cent quarante-mille euros (540.000,- EUR) à un montant de vingt-quatre millions deux cent mille euros (24.200.000,- EUR) par la création et l'émission de deux cent trente-six mille six cents (236.600) nouvelles actions ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Souscription et Libération

Est Intervenu:

DE VERBAND (Fédération Agricole d'Achat et de Vente), société coopérative existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2411 Luxembourg, 1-3, rue F.W. Raiffeisen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 26.985, ici dûment et valablement représentée par son Président du Conseil d'administration Monsieur Henri LOMMEL, réqualifié, et son administrateur, savoir Monsieur Romain ANEN, réqualifié.

DE VERBAND (Fédération Agricole d'Achat et de Vente), agissant en sa qualité d'Associé Unique de la Société, déclare souscrire à toutes les nouvelles actions émises, et déclare les libérer comme suit:

- partiellement par apport en numéraire pour un montant total de vingt millions d'euros (20.000.000,- EUR), intégralement alloué au compte capital social, et

- partiellement par apport en nature, par conversion partielle d'une créance certaine, liquide et exigible qu'elle détient contre la Société pour un montant de trois millions six cent soixante mille euros (3.660.000,- EUR) intégralement alloué au compte capital social.

L'apport en numéraire, soit la somme de vingt millions d'euros (20.000.000,- EUR), se trouve à la libre disposition de la Société, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Rapport du reviseur d'entreprises

L'apport en nature fait l'objet d'un rapport établi en date du 22 décembre 2014 par le cabinet de révision agréé FIDEWA-CLAR S.A., ayant son siège social à Leudelange, sous la signature de Messieurs Raphael LOSCHETTER et Horst SCHNEIDER, réviseurs d'entreprises, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport autre qu'en numéraire d'un montant de EUR 3.660.000,-, correspond au moins aux 36600 actions nouvelles de la société LETZEBUERGER AGRARZENTER S.A. d'une valeur nominale de EUR 100 chacune à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, signé «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée décide en conséquence de ce qui précède de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à vingt-quatre millions deux cent mille euros (24.200.000,- EUR), représenté par deux cent quarante-deux mille (242.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

18206

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 6.800,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire instrumentant l'acte.

Signé: Henri LOMMEL, Romain ANEN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2014. Relation GRE/2014/5384. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015005531/88.

(150005236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Everop Square 1.B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 139.947.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre décembre,

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Everop Square 1B S.A. une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au registre de commerce près le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 139.947, constituée par acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, le 2 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1846 du 26 juillet 2008 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1274 du 2 juillet 2009 (ci-après désignée la «Société»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Vincent Klein, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Maître Esbelta DE FREITAS, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateur, Monsieur Maurizio BEI, demeurant demeurant à L-4628 Differdange, 59, rue Metzimmert.

Le bureau ainsi constitué,

Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

II. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de 31.000.- EUR sont présents ou dûment représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1) Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions;

2) Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 1.041.482 (un million quarante-et-un mille quatre cent quatre-vingt-deux euros), par augmentation du pair comptable, sans émission des nouvelles actions pour porter le capital social de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000.- EUR) au montant de un million soixante-douze mille quatre cent quatre-vingt-deux euros (1.072.482 EUR) par l'apport en nature de deux créances en compte courant actionnaire;

3) Modification de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social de la Société;

4) Divers.

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la désignation de valeur nominale des actions. Le capital social est ainsi représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 1.041.482 (un million quarante et un mille quatre cent quatre-vingt-deux euros), afin de le porter de son montant actuel de 31.000.-EUR (trente-et-un mille euros) au montant de un million soixante-douze mille quatre cent quatre-vingt-deux euros (1.072.482 EUR), par augmentation du pair comptable et sans émission d'actions nouvelles.

Intervention des apporteurs - Libération

1. La société Everest Investment Group S.A ayant son siège social au 4, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg (RCS Luxembourg B 124.433), représentée par Monsieur Vincent Klein, prénommé, agissant en tant qu'administrateur unique, intervient et déclare libérer l'augmentation de capital à hauteur de 520.741.- EUR (cinq cent vingt mille sept cent quarante et un euros) moyennant apport en nature de sa créance en compte courant du même montant.

L'Apport est documenté par une convention d'apport conclue en date du 24 décembre 2014 entre la Société et la société Everest Investment Group S.A., prénommée, par laquelle cette dernière s'est engagée irrévocablement à transférer à la Société sa créance en compte courant actionnaire y renseignée.

2. La société Espace Urbain S.A ayant son siège social au 10, place du Marche L-4621 Differdange (RCS Luxembourg B 41.732) représentée par Monsieur Maurizio Bei, prénommé, agissant en tant qu'administrateur unique, intervient et déclare libérer l'augmentation de capital à hauteur de 520.741.- EUR (cinq cent vingt mille sept cent quarante et un euros) moyennant apport en nature de sa créance en compte courant du même montant.

L'Apport est documenté par une convention d'apport conclue en date du 24 décembre 2014 entre la Société et la société Espace Urbain S.A., prénommée, par laquelle cette dernière s'est engagée irrévocablement à transférer à la Société sa créance en compte courant actionnaire y renseignée.

Evaluation - Rapport de l'apport

Les apports ont été évalués et décrits dans un rapport, daté du 24 décembre 2014, dressé par la société Grant Thornton Lux Audit S.A., une société anonyme avec siège social à L-8308 Capellen, 89A, Pafebruch, agissant comme réviseur d'entreprises agréé indépendant au Grand-Duché de Luxembourg, sous la signature de Monsieur Marco Claude, conformément à l'article 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins à l'augmentation du pair comptable des actions existantes.»

Ledit rapport restera, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social émis par la société est fixé à un million soixante-douze mille quatre cent quatre-vingt-deux euros (1.072.482 EUR) divisé en mille (1.000) actions sans valeur nominale réparties comme suit: cinq cents (500) actions de classe A et cinq cents (500) actions de classe B.

Ces actions sont exclusivement nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives établi selon les prescriptions légales actuellement en vigueur. Tout actionnaire pourra en prendre connaissance. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats, constatant ces inscriptions, seront délivrés d'un carnet à souches et signés par deux administrateurs dont un administrateur A et un administrateur B, respectivement par l'administrateur unique.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. En cas de pluralité de propriétaires, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Les droits et obligations attachés aux actions tels que définis dans les statuts doivent être identiques, sauf dispositions légales ou conventionnelles contraires.

Les actions de la société ne peuvent être grevées d'aucune sûreté qui n'aurait pas été expressément approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ deux mille cent euros (EUR 2.100.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par, noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: V. KLEIN, E. DE FREITAS, M. BEI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 02 janvier 2015 2LAC/2015/60. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006297/109.

(150007098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

IW Wohnen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.801.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of December.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Elliott Associates, L.P., a limited partnership established and existing under the laws of the State of Delaware United States of America, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 orange Street, Wilmington, 19801 New Castle, Delaware, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 2099701,...

- Elliott International, L.P., a limited partnership established and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Uglan House, Maples Corporate Services Limited building, KY-KY1-1104 Grand Cayman, Cayman Islands and registered with the General Registry of the Cayman Islands under number CR-10177,...

- Westfalen Grundstücks- und Immobilien GmbH & Co. KG, a limited partnership, incorporated and existing under the laws of Germany, having its registered address at 3 Lüdinghauser Strasse, 59387 Ascheberg, Germany, and registered with the Commercial Register of the local court of Coesfeld under number HRA 6878,

here represented by Mr Max MAYER, employee, with professional address at Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue, by virtue of three (3) proxies substituted to him.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg laws under the name of "IW Wohnen S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 182801, incorporated by a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, of December 18, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 331 of February 5, 2014 and whose bylaws have been last amended on August 6, 2014 pursuant to a deed not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is fixed at four hundred eight thousand Euro (EUR 408.000,00) represented by four hundred thousand eight hundred seventy-eight (400.878) class A shares (the "Class A Shares") shares and seven thousand one hundred twenty-two (7.122) class B shares (the "Class B Shares") with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The shareholders take the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to increase the Company's share capital by an amount of one million one hundred eighty thousand sixty-two Euro (EUR 1.180.062,00) from its current amount of four hundred eight thousand Euro (EUR 408.000,00) to one million five hundred eighty-eight thousand sixty-two Euro (EUR 1.588.062,00) by the creation and issuance of one million three thousand eight hundred eighty-eight (1.003.888) class A (the "New Class A Shares") shares and one hundred seventy-six thousand one hundred seventy-four (176.174) class B shares (the "New Class B Shares") with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

Intervention - Subscription - Payment

The shareholders approve Magrath Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered seat at 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12.500,00 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 145663, as new shareholder and waive their preferential subscription rights.

Thereupon, the New Class A shares and the New Class B Shares are subscribed as follows:

Elliot International L.P., prenamed, declares to subscribe for six hundred fifty two thousand two hundred thirty (652.230) class A shares and to fully pay them up at their nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, for an aggregate amount of six hundred fifty-two thousand two hundred thirty Euro (EUR 652.230,00).

Elliot Associates L.P., prenamed, declares to subscribe for three hundred fifty-one thousand six hundred fifty-eight (351.658) class A shares and to fully pay them up at their nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, for an aggregate amount of three hundred fifty-one thousand six hundred fifty-eight Euro (EUR 351.658,00).

Magrath Holdings S.à r.l., prenamed, declares to subscribe for one hundred seventy-six thousand one hundred seventy-four (176.174) class B shares and to fully pay them up at their nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, for an aggregate amount of one hundred seventy-six thousand one hundred seventy-four Euro (EUR 176.174,00) by contribution in cash in the same amount.

The amount of one million one hundred eighty thousand sixty-two Euro (EUR 1.180.062,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Second resolution

The shareholders resolve to amend article 6 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The subscribed share capital of the Company is set at one million five hundred eighty-eight thousand sixty-two Euro (EUR 1.588.062,00) divided into one million four hundred four thousand seven hundred sixty-six (1.404.766) class A shares (the “Class A Shares”) and one hundred eighty-three thousand two hundred ninety-six (183.296) class B shares (the “Class B Shares”) of one Euro (EUR 1,00) each.”

Third resolution

The shareholders resolve to amend Article 1, Article 2.2, Article 7, Article 10.2, Article 13.1 and 13.2, Article 15.2, Article 18.3 and 18.4, and Article 20 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Formation of the company.** There is formed a private limited liability company (societe a responsabilite limitee) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10 August, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles") and by a joint venture deed entered into between the shareholders of the Company, as amended from time to time (the “Joint Venture Deed”), to which future shareholders may adhere by way of respective accession deeds.

Art. 2. Corporate object.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities, subject always to the provisions of the Joint Venture Deed. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the general meeting of shareholders, subject always to the provisions of the Joint Venture Deed.

Art. 10.

10.2. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law and subject to any additional transfer restrictions by written agreement among the shareholders of the Company and subject always to the provisions of the Joint Venture Deed. Any transfer made in violation of any said written agreement between the shareholders shall be considered as null and void.

Art. 13.

13.1. The board shall have responsibility for the supervision, management, overall direction and decision making of the Company and its business in accordance with the Law save in respect of those matters which are specifically reserved by the Law, these Articles, the Joint Venture Deed or by any other written agreement between the shareholders and relating to the Company to the general meeting of shareholders.

13.2. In dealing with third parties, the board will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided that the terms of these Articles or the Joint Venture Deed relating to the Company shall have been complied with.

Art. 15. Shareholders.

15.2. In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital subject always to the provisions of the Joint Venture Deed.

Art. 18. Reserve - Dividend.

18.3. The balance of net profits may be distributed to the shareholders in accordance with the provisions of the Joint Venture Deed, and specifically in accordance with such provisions relating to a preferred distribution to the profit of the holder(s) of Class B Shares.

18.4. The board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

- The board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
- These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles, subject always to the provisions of the Joint Venture Deed.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law and to the Joint Venture Deed as well as any further written agreements which the shareholders may enter into from time to time for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present resolutions are estimated at approximately EUR 2,600.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, who is known to the notary by her name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden textes:

Im Jahre zweitausendvierzehn, am neunzehnten Dezember.

Vor Uns, Maître Jean SECKLER, Notar mit dem Amtssitz in Junglinster Großherzogtum Luxemburg.

SIND ERSCHIENEN:

- Elliott Associates, L.P., eine Gesellschaft (limited partnership), gegründet und bestehend nach dem Recht des Staates Delaware, Vereinigte Staaten von Amerika, mit Sitz in Corporation Trust Center, 1209 orange Street, Wilmington, 19801 New Castle, Delaware, Vereinigte Staaten von Amerika und eingetragen bei dem Secretary of State des Bundesstaates Delaware unter der Nummer 2099701,...

- Elliott International, L.P., eine Gesellschaft (limited partnership), gegründet und bestehend nach dem Recht der Cayman Inseln, mit Sitz in Uglan House, Maples Corporate Services Limited building, KY-KY1-1104 Grand Cayman, Cayman Inseln und eingetragen bei dem Handelregister der Cayman Inseln unter der Nummer CR-10177,

- Westfalen Grundstücks- und Immobilien GmbH & Co. KG, eine Kommanditgesellschaft, gegründet und bestehend nach dem Recht Deutschlands, mit Sitz in Lüdinghauser Straße 3, 59387 Ascheberg, Deutschland, und eingetragen bei dem Handelregister des Amtsgerichts Coesfeld unter der Nummer HRA 6878.

Hier vertreten durch Herrn Max MAYER, Angestellter, mit beruflicher Anschrift in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund von drei (3) privatschriftlichen Vollmachten, welche ihm substituiert wurden.

Diese Vollmachten werden nach ne varietur-Zeichnung durch die Bevollmächtigten und den ausfertigenen Notar der gegenwärtigen Urkunde zu Registrierungszwecken beigefügt bleiben.

Die erschienenen Personen, vertreten wie zuvor erwähnt, haben den ausfertigenen Notar ersucht, wie folgt zu beurkunden:

I. Die erschienenen Personen, vertreten wie zuvor erwähnt, sind die Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) gegründet und bestehend nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg unter dem Namen „IW-Wohnen S.à r.l.“ (nachfolgend die „Gesellschaft“), mit Sitz in 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen beim Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 182801, gegründet durch Urkunde von Maître Jean Seckler, Notar mit Amtssitz in Junglinster, Großherzogtum Luxemburg, vom 18. Dezember 2013, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 5. Februar 2014, Nummer 331, deren Satzung zuletzt durch Urkunde vom 13. November 2014 von Maître Jean Seckler, vorbenannt, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 26. August 2014, Nummer 2265, geändert wurde.

II. Das Kapital der Gesellschaft beträgt vierhundertachttausend Euro (EUR 408.000,00), eingeteilt in vierhunderttausendachthundertachtundsiebzig (400.878) Gesellschaftsanteile der Klasse A (die „Anteile der Klasse A“) und siebentausendeinhundertzweiundzwanzig (7.122) Gesellschaftsanteile der Klasse B (die „Anteile der Klasse B“) mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,00).

III. Die Gesellschafter fassen die folgenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, das Kapital der Gesellschaft um einen Betrag von einer Million einhundertachtzigtausendzweiundsechzig Euro (EUR 1.180.062,00) zu erhöhen, um es von seinem derzeitigen Betrag von vierhundertachttausend Euro (EUR 408.000,00) auf einen Betrag von einer Million fünfhundertachtundachtzigtausendzweiundsechzig Euro (EUR 1.588.062,00) zu bringen, durch Schaffung und Ausgabe von einer Million dreitausendachthundertachtundachtzig (1.003.888) neuen Gesellschaftsanteilen der Klasse A (die „Neuen Anteile der Klasse A“) und einhundertsechundsiebzigtausendeinhundertvierundsiebzig (EUR 176.174) neuen Gesellschaftsanteilen der Klasse B (die „Neuen Anteile der Klasse B“), jeweils mit einem Nennwert von einem Euro (EUR 1,00).

Zeichnung - Einzahlung

Die Gesellschafter erkennen als neuen Gesellschafter Magrath Holdings S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach luxemburgischem Recht, mit Sitz in 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, Grossherzogtum Luxembourg, mit einem Gesellschaftskapital von EUR 12.500,00 und eingetragen bei dem luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 145663, an und erklären, auf Vorkaufsrechte zu verzichten, worauf die Neuen Anteile der Klasse A und die Neuen Anteile der Klasse B wie folgt gezeichnet werden:

Elliott International L.P., vorgeannt, erklärt, sechshundertzweiundfünfzigtausendzweihundertdreissig (652.230) Neue Anteile der Klasse A zu zeichnen und diese zu ihrem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,00) voll und in bar einzuzahlen, im Gesamtbetrag von sechshundertzweiundfünfzigtausendzweihundertdreissig Euro (EUR 652.230,00).

Elliott Associates L.P., vorgeannt, erklärt, dreihunderteinundfünfzigtausendsechshundertachtundfünfzig (351.658) Neue Anteile der Klasse B zu zeichnen und diese zu ihrem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,00) voll und in bar einzuzahlen, im Gesamtbetrag von dreihunderteinundfünfzigtausendsechshundertachtundfünfzig Euro (EUR 351.658,00).

Magrath Holdings S.à r.l., vorbenannt, erklärt, einhundertsechundsiebzigtausendeinhundertvierundsiebzig (176.174) Neue Anteile der Klasse B zu zeichnen und diese zu ihrem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,00) voll und in bar einzuzahlen, im Gesamtbetrag von einhundertsechundsiebzigtausendeinhundertvierundsiebzig Euro (EUR 176.174,00).

Der Betrag von einer Million einhundertachtzigtausendzweiundsechzig Euro (EUR 1.180.062,00) ist damit voll und in bar eingezahlt und steht der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung, worüber dem ausführenden Notar der erforderliche Nachweis erbracht wurde.

Zweiter Beschluss

Infolgedessen beschließen die Gesellschafter, Artikel 6 der Satzung der Gesellschaft neu zu fassen und ihm die folgende Fassung zu geben:

„ **Art. 6.** Das gezeichnete Kapital der Gesellschaft beträgt eine Million fünfhundertachtundachtzigtausendzweiundsechzig Euro (EUR 1.588.062,00), eingeteilt in eine Million vierhundertviertausendsiebenhundertsechundsiebzig (1.404.766) Gesellschaftsanteile der Klasse A (die „Anteile der Klasse A“) und einhundertdreiundachtzigtausendzweihundertsechundsundneunzig (183.296) Gesellschaftsanteile der Klasse B (die „Anteile der Klasse B“) mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1,00).“

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, Artikel 1, Artikel 2.2, Artikel 7, Artikel 10.2, Artikel 13.1, Artikel 13.2, Artikel 15.2, Artikel 18.3, Artikel 18.4 sowie Artikel 20 der Satzung der Gesellschaft neu zu fassen und diesen die folgende Fassung zu geben:

„ **Art. 1. Gesellschaftsgründung.** Gegründet wird eine private Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die durch die für ein solches Rechtssubjekt geltenden Gesetze geregelt wird, insbesondere durch das Gesetz vom 10. August 1915 über Wirtschaftsunternehmen in geänderter Fassung (das "Gesetz"), sowie durch die Satzung (nachfolgend die "Satzung") und einen zwischen den Gesellschaftern bestehenden Joint-Venture-Vertrag in der von Zeit

zu Zeit abgeänderten Fassung, welchem künftige Gesellschafter im Wege eines jeweiligen Beitrittsvertrags (accession deed) beitreten können (nachfolgend die "Gesellschaft").

Art. 2. Gesellschaftszweck.

2.2 Die Gesellschaft kann Mittel in jeder Form außer über ein öffentliches Zeichnungsangebot aufnehmen. Sie kann ausschließlich im Wege einer Privatplatzierung Wechsel, Anleihen und Schuldtitel sowie Schuldverschreibungen und/oder Anteilspapiere emittieren, jeweils vorbehaltlich der in dem Joint-Venture-Vertrag getroffenen Vereinbarungen. Die Gesellschaft kann Mittel, einschließlich der Erlöse von Mittelaufnahmen und/oder Emissionen von Wertpapieren, an ihre Tochtergesellschaften oder an Unternehmen ausleihen, an denen sie unmittelbar oder mittelbar beteiligt ist, auch wenn diese Beteiligung nicht erheblich ist, oder an Gesellschaften, die direkter oder indirekter Gesellschafter der Gesellschaft oder einer zur gleichen Gruppe wie die Gesellschaft gehörenden Konzerngesellschaft sind (nachfolgend die "verbundenen Unternehmen"). Sie kann des Weiteren Garantien gewähren und Sicherheiten zugunsten Dritter stellen, um deren Verpflichtungen oder die Verpflichtungen ihrer verbundenen Unternehmen zu besichern. Die Gesellschaft kann darüber hinaus ihr Vermögen ganz oder teilweise verpfänden, übertragen, belasten oder in sonstiger Weise Sicherheiten dafür schaffen.

Art. 7. Das Kapital kann jederzeit durch Entscheidung der Gesellschafterversammlung geändert werden, jeweils vorbehaltlich der in dem Joint-Venture-Vertrag getroffenen Vereinbarungen.

Art. 10.

10.2. Hat die Gesellschaft mehrere Gesellschafter, können die von jedem Gesellschafter gehaltenen Anteile gemäß den Anforderungen des Art. 189 des Gesetzes sowie vorbehaltlich etwaiger weiterer Übertragungsaufgaben, die zwischen den Gesellschaftern der Gesellschaft schriftlich vereinbart worden sind, jeweils vorbehaltlich der in dem Joint-Venture-Vertrag getroffenen Vereinbarungen übertragen werden. Übertragungen unter Verletzung derartiger schriftlicher Vereinbarungen zwischen den Gesellschaftern sind null und nichtig.

Art. 13.

13.1. Die Geschäftsführung trägt die Verantwortung für die Beaufsichtigung, das Management, die gesamte Anleitung und das Treffen von Entscheidungen der Gesellschaft und ihrer Geschäftstätigkeiten nach Maßgabe des Gesetzes, außer in Bezug auf die Angelegenheiten, die kraft Gesetzes, gemäß dieser Satzung oder in dem Joint-Venture-Vertrag oder einer sonstigen zwischen den Gesellschaftern getroffenen schriftlichen Vereinbarung über die Gesellschaft der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind.

13.2. Im Umgang mit Dritten stehen der Geschäftsführung unter jeglichen Umständen sämtliche Vollmachten für die Vornahme von Handlungen im Namen der Gesellschaft und für die Durchführung und Genehmigung sämtlicher Maßnahmen und Geschäftsvorgänge zu, die mit dem Zweck der Gesellschaft einhergehen; dabei gilt die Voraussetzung, dass die Bedingungen dieser Satzung, des Joint-Venture-Vertrages oder einer anderen zwischen den Gesellschaftern getroffenen schriftlichen Vereinbarung über die Gesellschaft eingehalten werden.

Art. 15. Gesellschafter.

15.2 Sind mehrere Gesellschafter vorhanden, kann sich jeder Gesellschafter ungeachtet der Anzahl der von ihm gehaltenen Geschäftsanteile an gemeinsamen Entscheidungen beteiligen. Jeder Gesellschafter hat Stimmrechte im Verhältnis zu seiner Beteiligung. Gemeinsame Entscheidungen sind nur dann rechtsgültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern verabschiedet werden, die mehr als die Hälfte des Stammkapitals halten, vorbehaltlich der in dem Joint-Venture-Vertrag getroffenen Vereinbarungen.

Art. 18.

18.3 Der Saldo des Reingewinns kann an den/die Gesellschafter entsprechend in dem Joint-Venture-Vertrag getroffenen Vereinbarungen und insbesondere unter Beachtung der darin getroffenen Bestimmungen über die bevorzugte Gewinnausschüttung zugunsten von Inhabern von Anteilen der Klasse B verteilt werden.

18.4 Der Vorstand ist bevollmächtigt, jederzeit unter folgenden Bedingungen Zwischendividenden zu beschließen und auszuschütten:

- Der Vorstand erstellt Zwischenbeschlüsse als Grundlage für die Ausschüttung von Zwischendividenden;
- Aus diesen Zwischendividenden geht hervor, dass ausreichende Mittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen, wobei als vereinbart gilt, dass der Ausschüttungsbetrag die realisierten Gewinne zum Ende des letzten Geschäftsjahres, zuzüglich steuerlich vorgetragener Gewinne und ausschüttungsfähiger Reserven, jedoch abzüglich steuerlich vorgetragener Verluste und Beträge, die in Übereinstimmung mit dem Gesetz oder dieser Satzung in eine Rücklage eingestellt werden müssen, nicht übersteigen darf, dies vorbehaltlich der in dem Joint-Venture-Vertrag getroffenen Vereinbarungen,

Art. 20. Juristische und vertragliche referenzen. Bei allen Angelegenheiten, die nicht ausdrücklich in dieser Satzung vorgesehen sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes und die in dem Joint-Venture-Vertrag getroffenen Vereinbarungen sowie jegliche weitere, zwischen den Gesellschaftern von Zeit zu Zeit getroffenen schriftlichen Vereinbarungen bezüglich der Gesellschaft Bezug genommen.

Ausgaben

Die Auslagen, Kosten, Gebühren und Belastungen gleich welcher Art, die von der Gesellschaft aufgrund der obigen Beschlüsse zu tragen sind, werden auf 2.600,- EUR geschätzt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Anfrage des Vertreters der erschienenen Personen die vorliegende Urkunde in englischer Sprache abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung. Auf Anfrage derselben Personen, und im Fall des Abweichens der englischen von der deutschen Fassung, ist die englische Fassung maßgeblich.

WORAUFHIN die vorliegende Urkunde in Junglinster, am oben zuerst genannten Datum ausgestellt wurde.

Nach Verlesung des Dokuments an den Vertreter der erschienenen Personen, welcher dem Notar von vollem Namen, Personenstand und Wohnsitz bekannt ist, hat dieser die vorliegende Urkunde zusammen mit Uns Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 décembre 2014. Relation GRE/2014/5341. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015006418/276.

(150007006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

P.I.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 72.883.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand fourteen, on the twenty-third day of December.

Before the undersigned Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

C.M. Sviluppo S.r.l., a company incorporated and organized under the laws of Italy, having its registered office at Largo Donegani, 2, 20121 Milan, Italy (The Sole Shareholder),

represented by Mrs Rachida MARTINOT, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 19 December 2014.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the company " P.I.I. S.A." (the "Company"), having its registered office at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary then residing in Hesperange, on November 17th, 1999, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 84 of January 25th, 2000. The Articles of Incorporation have been modified for the last time by a deed of the same notary, on December 27th, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 747 of 11 September 2001;

- that the capital of the Company is fixed at two hundred sixty thousand EURO (260,000- EUR) represented by two hundred sixty (260) shares with a par value of one thousand EURO (1,000- EUR) each, fully paid up;

- that C.M. Sviluppo S.r.l., prenamed, is owner of all the shares and declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

- that the appearing party, in its capacity of Sole Shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 19 December 2014 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the Sole Shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 19 December 2014 being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's directors and statutory auditor are hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units and/or the shareholders register;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen;

Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand one hundred and fifty euro (EUR 1,150).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

C.M. Sviluppo S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit italien, ayant son siège social à Largo Donegani, 2, 20121 Mian, Italie (L'Actionnaire Unique),

représentée par Madame Rachida Martinot, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 19 décembre 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société P.I.I S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, a été constituée suivant acte notarié en date 17 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 84 du 25 janvier 2000. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 27 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 747 du 11 septembre 2001;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à deux cent soixante mille EUROS (260.000.- EUR) représenté par deux cent soixante (260) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, entièrement libérées;

- que l'Actionnaire Unique, précité, étant devenu seul propriétaire de toutes les actions et qu'il déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société 19 décembre 2014;

- que la partie comparante, en sa qualité d'Actionnaire Unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 19 décembre 2014, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'Actionnaire Unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 19 décembre 2014 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et/ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2540 Luxembourg, 15, Rue Edward Steichen.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'Actionnaire Unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement mille cent cinquante euros (EUR 1.150,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Martinot, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63631. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006618/108.

(150006886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Q Africa S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 193.489.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of December.

Before us Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It appeared:

EF Trust S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg register of Commerce and Companies under number B-153.491,

here represented by Massimiliano della Zonca, private employee, with professional address at 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the mandatory of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société anonyme which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Form. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of Q AFRICA S.A. (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, more in particular by (i) the law of 10 August 1915 on commercial companies, and (ii) the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company is initially composed of a single shareholder. The Company may have one shareholder or several shareholders. As long as the Company has a sole shareholder (the "Sole Shareholder"), the Company may be managed only by a sole director (the "Sole Director") who does not need to be a shareholder of the Company.

The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole shareholder will not cause the dissolution of the Company.

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven.

It may be transferred within the boundaries of the municipality of the registered office by a resolution of the board of directors (the "Board") of the Company or, in the case of a sole director by a decision of the Sole Director.

Where the Sole Director or the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances.

Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. Purpose. The Company has as purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties. The Company may further, in particular in relation to real estate properties, render administrative, technical, financial, economic or managerial services to other companies, persons or enterprises which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholder(s) of the Company, or of managers or any other officer or agent of the Company, or of any such entities, or otherwise assist any such entities.

The Company may further borrow and/or lend funds, guarantee, grant any form of security for the performance of any obligations of the Company, or of any entity in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of managers or any other officer or agent of the Company, or of any such entities, or otherwise assist any such entities.

The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures which are, directly or indirectly, controlled by the Company or which are, directly or indirectly, under the control of the same shareholder(s) of the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

The shares are and will remain in registered form (action nominatives).

A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

The transfer of shares shall be effected by a written declaration of transfer registered in the register of the shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Administration - Supervision

Art. 6. Sole Director / Board. As long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the general meeting of shareholders ("General Meeting") must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director.

The Sole Shareholder or as the case may be, the General Meeting may decide to appoint class A directors and class B directors, the rights and obligations of which are set out below.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The director(s) shall be elected by the Sole Shareholder or as the case may be, by the General Meeting. The Sole Shareholder or as the case may be, by the General Meeting shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office not exceeding six years. The director(s) shall be re-eligible. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by Sole Shareholder or as the case may be, by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next resolutions taken by the Sole Shareholder or as the case may be by the General Meeting.

Art. 7. Powers of the Board / Sole Director. The Board or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest.

All powers not expressly reserved by the Law of August 10, 1915 as amended or by the Articles to the Sole Shareholder or the General Meeting fall within the competence of the Board or the Sole Director, as the case may be.

Art. 8. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman among its members; in his/her absence, the meeting will be chaired by another member of the Board present at the meeting. Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive resolutions taken by the Sole Shareholder.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, or telex another director as his or her proxy. A director may represent one or several of his/her colleagues.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board and in case the Sole Shareholder or, as the case may be, the General Meeting resolves to divide the Board in class A directors and class B directors, with at least one class A director and one class B director being present or represented.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting and in case the Sole Shareholder or, as the case may be, the General Meeting has decided to qualify the appointed directors as class A directors and class B directors, decision shall be taken by a majority of votes and at least by a director of class A and a director of class B. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 9. Corporate Signature. Towards third parties, the Company is validly bound by the signature of the Sole Director or in the event of a Board (i) by the sole signature of any director of the Company, (ii) or if the General Meeting resolves to divide the Board in class A directors and class B directors, by the joint signature of one class A director together with one class B director, (iii) by the signature of any of the daily manager(s) within the context of the daily management or, (iv) by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board.

Art. 10. Delegation of Powers. The Board may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more directors, managers or other agents who may act individually or jointly.

Art. 11. Supervision. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Accounting year

Art. 12. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2015.

General Meetings

Art. 13. Sole Shareholder / General Meeting. In the case of a single shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting pursuant to the law.

The notice to attend the General Meetings provided for by law shall govern the notice for. If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Each share is entitled to one vote.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating

in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 14. Powers of the General Meeting. Any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company.

It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 15. Distribution of profits. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

The Board or the Sole Director, as the case may be, may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 16. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the Sole Shareholder or the General Meeting which will determine their powers and their compensation.

Art. 17. Place and date of the annual General Meeting. The annual General Meeting shall be held, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Wednesday of the month of June at 11.00 a.m. and for the first time in 2016. If such a day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Art. 18. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the party appearing, pre-named, declares to subscribe all the three hundred ten (310) shares as follows:

EF TRUST S.A. three hundred ten (310) shares
Total: three hundred ten (310) shares

All the shares of a par value of one hundred euro (EUR 100) each have been fully paid up by payment in cash and the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is now available to the corporation, evidence thereof was given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in articles 26, 26-3 and 26-5 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended have been observed.

Estimation - Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 1,200.-

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the corporation is fixed at: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
- 2) The number of directors has been fixed at three (3) and have been appointed as Directors of the Company:

- TREVES SERVICES S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with Luxembourg Trade and Companies' Register under number B-180.249, the corporate capital of which is fixed at EUR 12,500, as class A director, represented by Mr Gregory Noyen, born on 22nd January 1980 in Liège (Belgium), and residing professionally at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg as permanent representative;

- Mrs Emmanuelle Barczak, born on 16th September 1976 in Thionville (France), and residing professionally at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B director;

- Mr Geoffroy t'Serstevens, 2nd November 1980 in Namur (Belgium), and residing professionally at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B director

3) The Director's terms of office will expire after the annual general meeting of shareholder(s) of the year 2020.

4) The following person is appointed as statutory auditor until the annual general meeting approving the financial statements for the financial year ending on 31st December 2019:

ISIS GROUP SERVICES Ltd, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, registered with Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under number 1520049, and having its registered office at Palm Grove House, PO Box 438, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Powers

The appearing person does hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

WHEREOF, the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le seizième jour de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

EF Trust S.A., une société anonyme constituée et régie par le droit de Luxembourg ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-153.491,

ici représentée par Massimiliano della Zonca, employé privé, demeurant professionnellement à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée -Objet - Capital

Art. 1^{er}. Forme Sociétaire. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de Q AFRICA S.A. (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et plus particulièrement (i) par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi que (ii) par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société est initialement composée d'un actionnaire unique. La Société peut avoir un actionnaire unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique («Actionnaire Unique»), la Société peut être administrée par un administrateur unique («Administrateur Unique») seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par décision du conseil d'administration (le «Conseil») ou dans le cas d'un administrateur unique, par l'Administrateur Unique, selon le cas.

Dans le cas où le Conseil ou l'Administrateur Unique considère que des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se sont produit ou sont imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition, pour son propre compte, de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers. La Société peut également, en relation avec les biens immobiliers, rendre des services administratifs, techniques, financiers, économiques et de management à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout gérant ou autre mandataire ou agent de la Société ou d'une telle entité, ou assister une telle entité de toute autre manière.

La Société pourra également accorder des prêts, toute forme de garantie, ou de sûreté pour l'exécution de toute obligation de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout gérant ou autre mandataire ou agent de la Société ou d'une telle entité, ou assister une telle entité de toute autre manière.

La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur avec une responsabilité illimitée ou limitée pour toutes les dettes et obligations de partnerships ou de toute autre structure de sociétés contrôlées directement ou indirectement par la Société ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des actionnaires de la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

Le transfert des actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. Administrateur Unique / Conseil. Tant que la Société a un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil comprenant au moins trois (3) membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires (l'«Assemblée Générale») doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place.

L'Actionnaire Unique ou le cas échéant, l'Assemblée Générale peut décider de nommer des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B, dont les droits et obligations sont décrits ci-après.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Actionnaire Unique ou l'Assemblée Générale, le cas échéant. L'Actionnaire Unique ou l'Assemblée Générale, le cas échéant, déterminera également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat ne pouvant excéder six ans. Ils seront rééligibles. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Actionnaire Unique ou le cas échéant, par l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'aux prochaines résolutions prises par l'Actionnaire Unique ou le cas échéant, par Assemblée Générale.

Art. 7. Pouvoirs du Conseil / Administrateur Unique. Le Conseil ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents Statuts à l'Actionnaire Unique ou l'Assemblée Générale, tombent sous la compétence du Conseil ou de l'Administrateur Unique, selon les cas.

Art. 8. Réunions du Conseil. Le Conseil doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par les résolutions extraordinaires de constitution de l'Actionnaire Unique.

Tout membre du Conseil pourra se faire représenter aux Conseils en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer et la participation à une réunion par de tels moyens de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil et dans le cas où l'Actionnaire Unique, ou le cas échéant, l'Assemblée Générale décide de diviser le Conseil en administrateurs de classe A et administrateurs de classe B, au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B devront être présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés et dans le cas où l'Actionnaire Unique, ou le cas échéant l'Assemblée Générale a nommé un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B, les décisions sont prises à la majorité et au moins par un administrateur de classe A et un administrateur de classe B. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'Administrateur Unique auront la même autorité que les résolutions prises par le Conseil et seront constatées par des procès verbaux signés par l'Administrateur Unique.

Art. 9. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur Unique et dans le cas d'un Conseil (i) par la signature individuelle d'un administrateur, (ii) ou si l'Assemblée Générale décide de diviser le Conseil en administrateurs de classe A et administrateurs de classe B, par la signature conjointe d'un administrateur de classe A avec un administrateur de classe B, (iii) par la signature individuelle de l'un des délégués à la gestion quotidienne dans le cadre de la gestion quotidienne de la Société ou (iv) la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 10. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement.

Le Conseil détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachés à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le Conseil pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 11. Surveillance. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale

Art. 12. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite Société, jusqu'au 31 décembre 2015.

Assemblée générale

Art. 13. Actionnaire unique / Assemblée Générale. Pour le cas où il n'y aurait qu'un Actionnaire Unique, celui-ci exercera, au cours des Assemblées Générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'Assemblée Générale en vertu de la loi, telle que modifiée.

Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer et la participation à une réunion par de tels moyens de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. Distribution. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pourcent (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil ou l'Administrateur Unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des actionnaires possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

Lors de la dissolution et liquidation par anticipation de la Société ou à l'échéance du terme, si applicable, la liquidation de la Société s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'Actionnaire Unique ou l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. Lieu et date de l'Assemblée Générale annuelle. L'Assemblée Générale annuelle se tiendra de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 11 heures et pour la première fois en 2016 au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.

Souscription

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante, précitée, déclarent souscrire le capital comme suit:

EF TRUST S.A.	trois cent dix (310) actions
TOTAL:	trois cent dix (310) actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 1.200.-

Résolution de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au L-2633 Senningerberg, 6A route de Trèves.
2. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et sont appelés à la fonction d'administrateurs:

- TREVES SERVICES S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit de Luxembourg ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-180.249, dont le capital social souscrit s'élève à EUR 12.500, en tant qu'administrateur de classe A, représentée par M. Gregory Noyen, né le 22 janvier 1980 à Liège (Belgique), et résidant professionnellement au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que représentant permanent;

- Mme Emmanuelle Barczak, née le 16 septembre 1976 à Thionville (France), et résidant professionnellement au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'administrateur de classe B;

- M. Geoffroy t'Serstevens, né le 2 Novembre 1980 à Namur (Belgique), et résidant professionnellement au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant qu'administrateur de classe B;

3. Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

4. La personne suivante a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2019.

ISIS GROUP SERVICES Ltd, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois des Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1520049, et ayant son siège social au Palm Grove House, PO Box 438, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Pouvoirs

Le comparant donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire et il a signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: M. DELLA ZONCA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63066. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006664/443.

(150006645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Consortium International de Gestion et de Développement SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 78.257.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015007020/14.

(150008177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Cap Consultants International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 3, rue de Turi.

R.C.S. Luxembourg B 103.153.

Assemblée générale ordinaire du 14/01/2015

Première résolution

Modification du pouvoir de signature de M. Thierry NICOLAS, né le 26/04/1973 à Metz, demeurant 20 rue du bois des moines F-57280 FEVES occupant le poste de gérant administratif pour une durée indéterminée, le pouvoir de signature individuelle est modifié et remplacé par le pouvoir de signature conjointe avec le gérant technique.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La gérance

Référence de publication: 2015007026/14.

(150008093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Ardent Oil (Denmark) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 193.529.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the 8th of January.

Before us Maître Blanche MOUTRIER notary residing in Esch Sur Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. Ardent Oil (Luxembourg) Holding S.A., a société anonyme duly formed and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with the registered office in L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames, hereafter represented by Mr Charles Duro residing professionally at 3 rue de la Chapelle, L - 1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal to him, which will remain annexed hereto

Such appearing person, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company:

Art. 1. Formation. There is formed a joint stock company (“the Company”) organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg (“the Laws”) and by the present articles of association (“the Articles”).

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of “Ardent Oil (Denmark) S.A.”.

Art. 3. Registered office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred (i) to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the director or in case of plurality of directors by the Board of Directors and (ii) to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the director or as the case may be by the Board of Directors.

In the event that, in the view of the director or as the case may be the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, shall remain a company governed by the Laws. Such temporary measures shall be taken and notified to any interested parties by the director or as the case may be the Board of Directors.

Art. 4. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may enter into the following transactions:

- to conclude and/ or to get facilities in any form, and to proceed to the issuance of bonds and debentures;
- to advance, lend, deposit funds and/ or grant facility to its subsidiaries and/ or to companies in which the Company has direct or indirect interest, even not substantial, and/ or to companies belonging at the same group of companies than the Company (“the Affiliated Company(ies)”);

For the purpose of this article, a company is considered as belonging at the same group of companies than the Company whether this company, directly or indirectly, holds, controls, is controlled by or is under common control with the Company, as ultimate holder, trustee, guardian or other fiduciary agent.

A company shall be considered as controlling another company whether it holds, directly or indirectly, the whole or a substantial part of the whole share capital of the company or it has the disposal of the authority to run or to orient the management and the politics of the other company by way of the detention of shares enabling to exert the right of vote by agreements or otherwise.

- to grant any guarantees or other form of security-interest, whether by personal covenant or by pledge, mortgage or any other form of charge upon all or part of the Company’s property assets (presents or futures), or by these two methods cumulatively, for the execution of any agreement or obligation of the Company and/or its Affiliated Companies and to render any assistance to the Affiliated Companies within the limits authorized by Luxembourg laws, being understood that the Company will not enter into any transaction which could cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain commercial establishments open to the public.

The Company may moreover establish branches abroad and may, through such branches, carry out any financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with the corporate object of the Company provided that no offers relating to such activity are made and that no measures with respect to the promotion or exercise of such activity are carried out on the territory of the Grand-Duchy of Luxembourg.

The Company may conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The Company may proceed to the acquisition, the worldwide exploitation, the disposal by sale, exchange or in any other manners, the granting by means of licensing or by any other legally admissible means of all intellectual property and industrial rights (including but not limited to manufacturer and trademark rights, patents, copyrights and related rights, industrial designs and models, plans, secret formulas or processes, domain names and software) as well as the use or the right to use industrial, commercial or scientific equipment and the adoption of any appropriate measure in order to protect these rights.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 6. Share capital. The share capital of the Company is fixed at fifty thousand euros (50.000,-eur) represented by fifty thousand (50.000) shares with a nominal value of one euro (1,-eur) each.

The share capital may be changed at any time by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the Board of Directors subject to the availability of funds determined by the Board of Directors on the basis of relevant Interim Accounts.

Art. 7. Share premium and assimilated premiums. In addition to the share capital, a share premium account to which shall be transferred any premium paid on any share in addition to its nominal value as well as assimilated premiums accounts to the extent permitted by the Laws may be set up.

Amongst the assimilated premiums, the Board of Directors is authorized to collect the contributions in net equity not remunerated by shares from the existing shareholder(s) of the Company ("Capital Contribution").

The allocation of the share premium and assimilated premiums accounts may, inter alia, be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses or to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the Legal Reserve.

Art. 8. Ownership of shares. The Company shall recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Art. 9. Form of shares. The shares of the Company may be in registered form, in bearer form in dematerialized form, or partly in one form or the other forms, at the option of the shareholders.

By derogation, the Board of Directors may freely refuse to issue dematerialized shares in presence of a request of dematerialization.

Furthermore, the holding of registered shares of the Company may be realized by dematerialization of their registration and inscription insofar as permitted by the Laws.

Art. 9.1. Registered shares. In presence of registered shares, a register of registered shares shall be kept at the registered office of the Company.

Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence, the number of shares held by it, the amounts paid in on each such share, the transfer of shares and the dates thereof or conversion of the shares into shares in bearer form or dematerialized form.

Ownership of registered shares shall be established by an entry in the register of registered shares.

Art. 9.2. Bearer shares. Bearer shares shall be signed by the directors, in accordance with the rules of representation of the Company and shall indicate (i) the date of the articles of incorporation of the Company and the date of publication thereof, (ii) the capital of the Company, the number and type of each class of shares and the nominal value of the securities or the interest in the Company which they represent, (iii) a brief description of the contributions made to the Company and the conditions on which they are made, (iv) any special advantages conferred upon the founders, (v) the duration of the Company, (vi) the day and the time of the annual general meeting and the municipality in which it is to be held.

Bearer shares shall be deposited with a depositary appointed by the Board of Directors which shall not be a shareholder of the Company.

Once deposited, the bearer shares shall be registered into the register of bearer shares of the Company held by the depositary.

The register shall contain the identification of the shareholder, the number of bearer shares held, the date of the deposit, the transfer dates and the date of conversion into registered shares or dematerialized shares.

Ownership of bearer shares shall be evidenced by a registration in the register of bearer shares of the Company.

Rights attached to bearer shares may be exercised only if the bearer shares are deposited with the depositary and if all the mentions are registered into the register of bearer shares of the Company.

Art. 9.3. Dematerialized shares. Dematerialized shares shall be materialized by a securities account entry in the name of the holder to a clearing house, a central account keeper as well as Luxembourg or foreign accounts keeper.

Art. 9.4. Conversion of shares. Holders of registered shares, bearer shares or dematerialized shares may, at any time, request the conversion at their own costs into any other form, except dematerialized shares which must be exclusively converted into registered shares.

The shareholders shall notify to the Company by registered letter with confirmation of receipt their decision to convert their shares, and the Company shall proceed to such a conversion within 30 working days from the day of reception of the notification.

By derogation, the Board of Directors may freely refuse to convert registered or bearer shares into dematerialized shares in presence of a request of dematerialization.

Art. 10. Transfer of shares. The shares of the Company are freely transferable.

Art. 10.1. Registered shares. The transfer of registered shares of the Company shall be carried out by means of a declaration of transfer entered in the register of registered shares of the Company, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorised representatives.

The Company may accept and enter in the register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

Art. 10.2. Bearer shares. The transfer of bearer shares shall be enforceable towards the Company via a statement of transfer registered in the register of bearer shares by the depositary.

The depositary may accept and enter in the register a transfer on the basis of a correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

The notification of transfer by reason of death is validly made in respect of the depositary, if there is no opposition, upon delivery of a death certificate, an inscription certificate of registration and an affidavit (acte de notoriété) attested by the judge or the notary.

Art. 10.3. Dematerialized shares. The transfer is made by a wire from an account to another.

Art. 11. Composition of the Board of Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of three members at least, who need not be shareholders themselves.

However, if the Company is set up by a sole shareholder or, if it is recorded at a general meeting of shareholders that the Company has a sole shareholder, the composition of the Board of Directors can be limited to one member until the next ordinary general meeting following the recording of the existence of more than a shareholder.

The director(s) shall be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate which may not exceed six years, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

Art. 12. Power of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Laws or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the board shall determine.

Art. 13. Representation. The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole director or in case the Board of Directors is composed of three members or more by the joint signatures of any two directors.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Board of Directors, but only within the limits of such special power.

Art. 14. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors appoints from among its members a chairman and may appoint a secretary who need not be a director himself responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

The Board of Directors will meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

No such notice is required if all members of the Board of Directors are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting.

Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting, whether in original, by fax or e-mail.

Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board of Directors.

The chairman will preside at all meetings of the Board of Directors, except that in his absence the Board of Directors may appoint another member of the Board of Directors as chairman pro tempore by majority vote of the directors present or represented at such meeting.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another director as his proxy.

Any member of the Board of Directors may represent one or more other members of the Board of Directors.

One or more directors may participate in a meeting by conference call, visio-conference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other.

Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In addition, a written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held.

Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several directors.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Art. 15. Management fees and expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the director(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the director(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 16. Conflicts of interest. If any of the directors of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such director shall disclose such personal interest to the other director(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole director it suffices that the transactions between the Company and its director, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the director or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm.

Art. 17. Liability of the director(s). The director(s) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made in the name of the Company.

Art. 18. Auditor(s). Except where according to the Laws the financial statements must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation are supervised by one or more auditors who need not be shareholder(s) themselves.

The independent auditor(s) and the auditor(s) will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Art. 19. Shareholder(s). The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Laws and the Articles.

The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Art. 20. Annual general meeting. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the on the last Friday of May at 3.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Art. 21. General meetings. Resolutions of the shareholder(s) are passed in a general meeting held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg upon issuance of a convening notice in compliance with the Laws and the Articles, by the Board of Directors, subsidiarily, by the auditor(s) or, more subsidiarily, by shareholder(s) representing at least ten per cent (10%) of the share capital.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting.

Holders of dematerialized shares can access to any general meeting and exercise their rights only if they hold their shares on or at the latest the fourteenth day before the meeting at 24 hours Luxembourg time.

A shareholder may act at any general meeting by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

One or more shareholders may participate in a general meeting by conference call, video-conferencing or any other similar means of communication enabling the several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the general meeting for the purpose of the quorum and majority requirements.

Each share entitles to one vote.

At any general meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, resolutions shall be adopted irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast, each share entitling to one vote.

At any general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, the quorum shall be at least half (1/2) of the share capital and resolutions shall be adopted by shareholders representing at least two thirds (2/3) of the votes cast.

If such quorum is not reached at the first meeting, the shareholders may be convened a second time and resolutions shall be adopted without quorum requirement by shareholders representing at least two thirds (2/3) of the votes cast.

Art. 22. Financial year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 23. Financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board of Directors draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws for submission to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may inspect these financial documents at the registered office.

Art. 24. Legal reserve. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of general expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the annual net profit.

From the annual net profit, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve in the respect of article 72 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended) ("the Legal Reserve").

That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

Art. 25. Allocation of the profits. After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve, by carrying them forward to the next following financial year or by distributing them, as the case may be with carried forward profits and distributable reserves to the shareholder(s).

The shareholders upon a decision of a general meeting of shareholders may decide to distribute a dividend provided always that the amount to be distributed may not exceed the amount of the net profits of the last financial year increased by the carried forward profits and sums drawn from reserves available for this purpose, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

The Board of Directors may decide to distribute an interim dividend on the basis of a statement of accounts prepared by them showing that sufficient funds are available for distribution provided always that the amount to be distributed by way of interim dividend may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

The auditor(s) or the independent auditor(s) in their report to the Board of Directors shall verify whether the conditions for the distribution of the interim dividend have been satisfied.

In the event of a dividend or interim dividend declaration, each share of the Company entitles to the same proportion in the distributed amount.

The share premium and assimilated premiums accounts may be distributed to the shareholders upon a decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth above.

The dividends, interim dividends or the distributions of share premium and assimilated premiums declared in cash may be paid in any currency selected by the Board of Directors and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors. The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend, interim dividend or share premium and assimilated premiums funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a Share during five (5) years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share and shall revert to the Company. No interest shall be paid on dividends, interim dividends or distributions of share premium and assimilated premiums declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

Art. 26. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

At the time of winding up, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all known and unknown assets and liabilities of the Company.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s).

The liquidator(s) may proceed with the distribution of liquidation down payments subject to keep sufficient provision for payment of the outstanding debts.

Art. 27. Incorporated Provisions. Reference is made to the provisions of the Laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended), for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory disposition

By exception, the first financial year starts on the date of incorporation and ends on December 31st, 2015.

The first annual general meeting shall be held in the year 2016.

Subscription and payment

The subscriber has subscribed a number of shares of the Company and has paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital	Paid-in Capital	Number of shares
Ardent Oil (Luxembourg) Holding S.A. prenamed	50.000,-Eur	50.000,-Eur	50.000
Total	50.000,-Eur	50.000,-Eur	50.000

Evidence of such contribution has been given to the undersigned notary by a bank certificate, so that the amount of fifty thousand euros (50.000,-eur) is as of now available to the Company.

Said bank certificate will remain attached to the present deed.

Declaration - Evaluation

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately 1.600,-Eur.

General meeting of shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the above named subscriber, representing the entire subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at four and the number of the statutory auditor at one.
2. Are appointed as directors:

- Mr Dirk Cornelis Van Meurs born on January 8th, 1944 in Hilversum (The Netherlands) and residing at Lovelands Farm, Lovelands Lane, GU 248DS Chobham Woking Surrey (UK);

- Mr Jan Dekker, born on March 19th, 1948 in Gravenhage (The Netherlands) and residing at 25 Van Merlenlaan 2101 GC Heemstede (The Netherlands);

- Mr Charles DURO, born on June 5th, 1958 in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) with professional address at 3 rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg);

- Mr Robert Dennis Moore, born on September 29th, 1957 in Birmingham (United-Kingdom) and residing at 32 Park Road, Woking, Surrey, GU22 7BX (United-Kingdom).

3. Has been appointed statutory as auditor:

- FIDUCIAIRE GRAND DUCALE S.A., having its registered office at L-1510 Luxembourg, 60, Avenue de la Faiencerie (Grand-Duchy of Luxembourg).

4. The address of the Company is set at L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duchy of Luxembourg).

5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall be of six years and shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in the year 2021, unless otherwise decided by a shareholders meeting.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, whose is known to the notary by its social denomination, bylaws and residences, the said party appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

French version

L'an deux mille quinze, le huit janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch Sur Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

1. Ardent Oil (Luxembourg) Holding S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames, ici représenté par Me Charles Duro, avocat, demeurant professionnellement à 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société anonyme ("la Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ("les Lois") et par les présents statuts ("les Statuts").

Art. 2. Dénomination. La Société a comme dénomination "Ardent Oil (Denmark) S.A."

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

Dans l'hypothèse où l'administrateur unique ou le cas échéant le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'administrateur unique ou le cas échéant le Conseil d'Administration.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit, et procéder à l'émission d'obligations;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société ("la Société(s) Apparenté(es)");

Aux fins des présentes, une société est considérée comme appartenant au même groupe de sociétés que la Société, si cette société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire.

Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par gage, hypothèque ou toute autre forme de charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et/ou des Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par les lois luxembourgeoises; il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La Société peut établir des succursales à l'étranger et peut, par ces succursales, effectuer toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, liées directement ou indirectement à l'objet de la Société, à condition qu'aucune offre en relation avec cette activité soit faite et qu'aucune mesure par rapport à la promotion ou l'exercice de cette activité soit effectuée sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

La Société peut également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société peut procéder à l'acquisition, l'exploitation mondiale, l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière, la concession par le biais de licence ou par toute autre moyen légalement admissible de tous droits de propriété intellectuelle et industrielle (y compris mais sans limitation les marques de fabrique et de commerce, brevets, droits d'auteur et droits voisins, dessins et modèles industriels, plans, formules ou procédés secrets, noms de domaine et les logiciels) ainsi que l'usage ou la concession de l'usage d'un équipement industriel, commercial ou scientifique et prendre toutes mesures utiles à la protection de ces droits.

La Société peut, d'une façon générale, prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est de cinquante mille euros (50.000,-eur) représenté cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de un euro (1,-eur) chacune.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions par décision du Conseil d'Administration sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Conseil d'Administration sur base des Comptes Intérimaires pertinents.

Art. 7. Prime d'émission et primes assimilées. En outre du capital social, un compte prime d'émission dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale ainsi que des comptes primes assimilées dans la mesure permise par les Lois peuvent être établis.

Parmi les comptes primes assimilées, le Conseil d'Administration est autorisé à recueillir les apports en capitaux propres non rémunérés par des titres des actionnaire(s) existants de la Société ("Capital Contribution").

L'affectation des comptes prime d'émission et primes assimilées peut être utilisée, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Propriété des actions. La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Action. S'il y a plusieurs propriétaires par Action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 9. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives, au porteur, dématérialisées, ou en partie dans plusieurs de ces formes, au choix des actionnaires.

Par dérogation, le Conseil d'Administration peut librement refuser d'émettre des actions dématérialisées en présence d'une demande en dématérialisation.

Par ailleurs, la détention d'actions nominatives de la Société peut être réalisée par une dématérialisation de leur conservation et de leur inscription dans les limites permises par les Lois.

Art. 9.1. Actions nominatives. En présence d'actions nominatives, un registre des actions nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts, ou la conversion des actions au porteur ou en actions dématérialisées.

La propriété de l'action nominative s'établit par une inscription sur le registre des actions nominatives.

Art. 9.2. Actions au porteur. L'action au porteur est signé par les administrateurs conformément aux règles de représentation de la Société et indique (i) la date de l'acte constitutif de la Société et de sa publication, (ii) le montant du capital social, le nombre et la nature de chaque catégorie d'actions, ainsi que la valeur nominale des titres ou la part sociale qu'ils représentent, (iii) la consistance sommaire des apports et les conditions auxquelles ils sont faits, (iv) les avantages particuliers attribués aux fondateurs, (v) la durée de la Société, (vi) le jour, l'heure et la commune où se réunit l'assemblée générale annuelle.

Les actions au porteur sont déposées auprès d'un dépositaire désigné par le Conseil d'Administration, qui ne peut être un actionnaire de la Société.

Une fois déposée, les actions au porteur sont inscrites sur le registre des actions au porteur de la Société tenu par le dépositaire.

Le registre doit mentionner l'identité des actionnaires, le nombre des actions au porteur détenues, la date du dépôt et les dates de cession ou de conversion en action nominatives ou dématérialisées.

La propriété des actions au porteur fait l'objet d'une inscription sur le registre des actions au porteur de la Société.

Les droits afférents aux actions au porteur ne peuvent être exercés qu'en cas de dépôt de l'action au porteur auprès du dépositaire et en cas d'inscription au registre des actions au porteur de la Société de toutes les mentions obligatoires.

Art. 9.3. Actions dématérialisées. L'action dématérialisée est matérialisée par une inscription en compte-titres au nom du titulaire de compte auprès d'un organisme de liquidation, d'un teneur de compte central, d'un teneur de comptes ou d'un teneur de comptes étranger.

Art. 9.4. Conversion des actions. Les détenteurs d'actions nominatives, au porteur ou dématérialisées peuvent, à toute moment, en demander la conversion, à leurs frais, en toutes autres formes, à l'exception des actions dématérialisées qui ne peuvent être qu'exclusivement converties en actions nominatives.

Les détenteurs d'actions doivent notifier à la Société par lettre recommandée avec avis de réception, leur volonté de convertir leurs actions et la Société devra procéder à la dite conversion dans un délai de 30 jours ouvrables à compter de la réception de la notification.

Par dérogation, le Conseil d'Administration peut librement refuser de convertir des actions nominatives ou au porteur en actions dématérialisées en présence d'une demande en dématérialisation.

Art. 10. Transfert des actions. Les actions de la Société sont librement négociables.

Art. 10.1. Actions nominatives. Le transfert des actions nominatives sera opéré par une déclaration de transfert inscrite dans le registre des actions nominatives de la Société, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs fondés de pouvoirs.

La Société pourra accepter et inscrire dans le registre un transfert qui constate par la correspondance ou d'autres documents établissant l'accord entre le cédant et le cessionnaire.

Art. 10.2. Actions au porteur. Le transfert des actions au porteur est rendue opposable envers la Société par un constat de transfert inscrit sur le registre des actions au porteur par le dépositaire.

Le dépositaire pourra accepter et inscrire dans le registre des actions au porteur un transfert qui constate par la correspondance ou d'autres documents établissant l'accord entre le cédant et le cessionnaire.

La notification du transfert pour cause de mort est valablement faite à l'égard du dépositaire, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

Art. 10.3. Actions dématérialisées. La cession s'opère par virement de compte à compte.

Art. 11. Composition du Conseil d'Administration. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des actionnaire(s).

Art. 12. Pouvoir du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

Art. 13. Représentation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers soit par la signature individuelle de l'administrateur unique soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil de d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues aux lieux et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Art. 15. Rémunération et débours. Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 17. Responsabilité des administrateurs(s). Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

Art. 18. Commissaire(s) aux comptes. Hormis lorsque conformément aux Lois les comptes sociaux doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière peuvent être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaire(s).

Les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) et les commissaire(s) aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement leur mandat peut être renouvelé et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s) sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant ne peut, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Art. 19. Actionnaire(s). Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs prémentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de mai à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 21. Assemblées générales. Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Les détenteurs d'actions dématérialisées peuvent accéder à toute assemblée générale et exercer leurs droits uniquement s'ils détiennent leurs actions au plus tard le quatorzième jour précédant l'assemblée à 24 heures, heure de Luxembourg.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Un ou plusieurs actionnaires peuvent prendre part à une assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Ce ou ces actionnaires sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité à l'assemblée.

Chaque action donne droit à un vote.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées, chaque action donnant droit à un vote.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et s'achève le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 24. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 25. Affectations des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve, en le reportant à nouveau ou en le distribuant le cas échéant avec les bénéfices reportés et les réserves distribuables aux actionnaire(s).

Les actionnaires par décision prise en assemblée générale des actionnaires, peuvent décider de distribuer un dividende étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent jamais excéder le montant des bénéfices nets du dernière exercice clos augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu des Lois ou des Statuts.

Le Conseil d'Administration peut décider de distribuer un acompte sur dividende sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant qu'acompte sur dividende ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu des Lois ou des Statuts.

Les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) ou les commissaire(s) aux comptes dans leur rapport au Conseil d'Administration vérifieront si les conditions pour la distribution d'un acompte sur dividende ont été remplies.

En cas de déclaration d'un dividende ou d'un acompte sur dividende, chaque action donne droit à une même proportion dans le montant distribué.

La prime d'émission et les primes assimilées peuvent être distribuées aux actionnaires par décision prise en assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions établies ci-avant.

Les dividendes, les acomptes sur dividendes ou les distributions de la prime d'émission et des primes assimilées déclarés en numéraire peuvent être payés en toutes devises choisies par le Conseil d'Administration et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration, peut décider du cours de change applicable à la conversion des dividendes, des acomptes sur dividendes ou des distributions de la primes d'émission et des primes assimilées en la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une Action pendant cinq (5) ans, ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle Action, de sorte qu'il sera perdu pour celui-ci, et sera acquis à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes, les acomptes sur dividendes ou les distributions de la prime d'émission et des primes assimilées déclarés et non réclamés qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs d'Actions.

Art. 26. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution

Art. 27. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Disposition transitoire

Par exception, le premier exercice social commence le jour de la constitution et s'achève le 31 décembre 2015.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2016.

Souscription et libération

Le comparant a souscrit un nombre d'actions de la Société et a libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaire	Capital souscrit	Capital libéré	Nombre d'actions
Ardent Oil (Luxembourg) Holding S.A. prénommée	50.000,-eur	50.000,-eur	50.000
Total	50.000,-eur	50.000,-eur	50.000

La preuve de la contribution a été donnée au notaire par un certificat de blocage des fonds, de sorte que le montant de cinquante mille euros (50.000,-eur) est à présent à la disposition de la Société.

Ledit certificat restera attaché au présent acte.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.600.-Eur.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le souscripteur précité, représentant l'intégralité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - M. Dirk Cornelis Van Meurs né le 8 janvier 1944 à Hilversum et demeurant à Lovelands Farm, Lovelands Lane, GU 248DS Chobham Woking Surrey (Royaume-Uni);
 - M. Jan DEKKER né le 19 mars 1948 à Gravenhage (Pays-Bas) et demeurant à 25 Van Merlenlaan 2101 GC Heemstede (Pays-Bas);
 - Me. Charles DURO, né le 5 juin 1958 à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) et demeurant professionnellement au 3, rue de la Chapelle L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);
 - M. Robert Dennis Moore né le 29 septembre 1957 à Birmingham (Royaume-Uni) et demeurant au 32 Park Road, Woking, Surrey, GU22 7BX (Royaume-Uni)
2. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - FIDUCIAIRE GRAND DUCALE S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 60, Avenue de la Faïencerie (Grand-Duché de Luxembourg).
3. L'adresse de la Société est fixée à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg).
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six ans et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2021, sauf si une assemblée générale des actionnaires en décide autrement.

Le notaire soussigné, qui comprend et qui parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par sa dénomination et son siège social, ladite ledit comparant a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: DURO, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09/01/2015. Relation: EAC/2015/684. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 13/01/2015.

Référence de publication: 2015005990/692.

(150007387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Privat/Degroof SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 62.601.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 12 décembre 2014

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Guillermo Viladomiu, Miguel Garcia Arilla et Alberto Misse, en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015,
2. de réélire KPMG Luxembourg S.à.r.l., en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015.

Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Pour PRIVAT/DEGROOF SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2015006659/17.

(150007274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

SJ Properties Chocolate LuxCo1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.538.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third of December.

Before us, Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There was held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of SJ Properties Chocolate LuxCo1 S.à r.l (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the R.C.S. Luxembourg section B number 121 538 (the "Company").

The Company was incorporated by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 2nd October, 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2380 on 21st December 2006. The Articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg, on the 19th of January 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 660 on 20st April 2007.

The meeting is presided by Daniela EWEN, employee, with professional address at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

The chairman appoints as secretary of the meeting Eugenia LEBRUN private employee, with professional address at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

The meeting elects as scrutineer Marija PRECHTLEIN, private employee, with professional address at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

The board of the meeting having thus been duly constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholder represented and the number of shares it holds are shown on an attendance list signed "ne varietur" by its proxy, by the board of the meeting and the notary. The said list as well as the proxy will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that the entire share capital of the Company is represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the meeting set out below. The shareholder has been duly informed of the agenda before the meeting.

III. The agenda of the present meeting is the following:

1. Decision to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation.
2. Decision to grant discharge to the managers of the Company for the performance of their duties.
3. Decision to appoint the liquidator of the Company, definition of its responsibilities and decision regarding the determination of its remuneration.
4. Miscellaneous.

After discussion of the reasons and after due deliberation, the meeting unanimously decided upon the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to dissolve the Company and to put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The meeting resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company for the period from the date of the incorporation of the Company until today. The meeting further resolves to waive any claim which the Company may have against the managers of the Company arising as a result of their management of the Company, and to grant them full discharge for the accomplishment of their mandates until today.

Third resolution

The meeting appoints SJ Properties Ghent FinanceCo ehf, a company with registered address at 26, Sóltún, IS-105 Reykjavik, Iceland; registered in Iceland under number 680406-0730, as liquidator. The liquidator shall have the broadest powers as by articles 144 - 148 bis of the law on commercial companies of 10 August 1915. It can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of that law without the prior authorisation of the general meeting in the cases where it is required.

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the liquidator.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory but can refer to the accounts of the Company.

The decision regarding the remuneration of the liquidator shall be taken by the sole shareholder separately.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

All costs and fees due as a result of the foregoing extraordinary general shareholder meeting are valued at six hundred and fifty euros (EUR 650.-) and shall be charged to the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation. At the request of the appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous, Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée SJ Properties Chocolate LuxCo1 S.à r.l société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 121 538, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 2 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro number 2380 du 21 décembre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 660 du 20 avril 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présence de Daniela EWEN, employée privée, avec adresse professionnelle au L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

Le Président désigne comme secrétaire Eugenia LEBRUN, employée privée, avec adresse professionnelle au L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

L'assemblée élit comme scrutateur Marija PRECHTLEIN, employée privée, avec adresse professionnelle au L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision sur la mise en liquidation de la Société.
2. Décision sur la décharge aux gérants de la Société.
3. Décision de la nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
4. Points divers.

II. L'actionnaire unique présent ou représenté, la procuration de l'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions détenues sont renseignés sur une liste de présence, qui, signée par l'actionnaire unique présent, les mandataires de l'actionnaire unique représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La procuration de l'actionnaire unique représenté paraphée "ne varietur" par les parties comparantes restera également attachée au présent acte.

III. Qu'il apparaît de la liste de présence que toutes les actions représentatives du capital social sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée.

IV. Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée après avoir approuvé l'exposé de Madame/Monsieur le Président et après reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et adopter les actions de la Société et les actions des gérants de la Société pour la durée de incorporation de la Société jusqu'à la date des présentes. L'Assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date des présentes.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer SJ Properties Ghent FinanceCo ehf, une société avec siège social au 26, Sóltún, IS-105 Reykjavik, Islande; enregistrée en Islande sous le numéro 680406-0730, en tant que liquidateur (le "Liquidateur") de la Société. Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

La Société sera liée envers les tiers par la seule signature du liquidateur.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

La décision en matière de la rémunération du liquidateur doit être décidée par l'actionnaire unique particulier.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présents et évalués à six cent cinquante euros (EUR 650,-) sont à charge de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, constate qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuels, états et demeures tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: EWEN, LEBRUN, PRECHTLEIN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 décembre 2014. Relation: LAC / 2014 / 63401. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006747/137.

(150006525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Ameublement Jos Schartz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7762 Bissen, 22, rue de Boevange.

R.C.S. Luxembourg B 29.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015007658/10.

(150008883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2015.

Sant Topco Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 242.219.150,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 129.448.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015005759/13.

(150005652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Lux Investcom SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 81.370.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre,

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, établie à Luxembourg sous la dénomination de "LUX INVESTCOM S.A.", R.C.S. Numéro B 81.370, avec siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 23 mars 2001, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 936 du 30 octobre 2001. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2007, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 505 du 28 février 2008.

L'assemblée se compose de son seul et unique associé, à savoir:

La société CAMPRIA Capital S.A., sise à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 11.447,

ici représentée par Monsieur Massimo GILOTTI, demeurant professionnellement au 24, rue saint Mathieu, L-2138 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Ceci exposé, le comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les résolutions prises et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Seconde résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

CAMPRIA Capital S.A., ayant son siège social au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la dite société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. GILOTTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63089. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006512/53.

(150007384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.